



## Accès aux déchèteries : badge obligatoire à partir du 15 septembre

L'accès aux 13 déchèteries de Lorient Agglomération se fera obligatoirement sur présentation d'un badge (physique ou virtuel) à compter du jeudi 15 septembre.

Après l'installation de barrières à l'entrée des 13 déchèteries de Lorient Agglomération, puis la distribution des badges et e-badges aux foyers des 25 communes, une période de « rodage » de plusieurs mois a été mise en place sur chaque site pour sensibiliser progressivement les habitants à ce nouveau fonctionnement. Cette phase devait également permettre aux habitants n'ayant pas encore de badge (c'est notamment le cas pour les résidences secondaires), de disposer d'un temps supplémentaire pour effectuer les démarches nécessaires. Cette phase arrive à son terme jeudi 15 septembre, date à laquelle l'accès aux 13 déchèteries de Lorient Agglomération se fera obligatoirement sur présentation d'un badge.



Les habitants ne disposant pas de badge d'accès (application smartphone ou carte physique) ne pourront pas accéder aux équipements seront invités à faire demi-tour. Les déchèteries les plus récentes disposent d'une voie de retournement prévue à cet effet. Pour les sites n'en disposant pas, les usagers seront accompagnés par un agent vers la sortie de la déchèterie sans dépôt possible. Pour rappel, ce dispositif doit permettre de réserver l'accès au réseau des déchèteries de Lorient Agglomération aux particuliers du territoire communautaire.

L'opération « déchèteries connectées » bénéficie d'une subvention européenne de plus de 600 000 € soit presque 80 % du coût prévisionnel grâce à la mobilisation en Bretagne du plan de relance européen, REACT-EU. Ce dispositif s'inscrit dans l'action en faveur des indispensables transitions, qu'elle soit verte, dans toutes ses dimensions, ou numérique.

Les usagers n'ayant pas encore fait leur demande sont invités à effectuer leur démarche via le formulaire en ligne sur le site Internet de Lorient Agglomération : [www.lorient-agglo.bzh](http://www.lorient-agglo.bzh) ou directement en mairie. Les délais de traitement des demandes sont d'environ 3 semaines pour un badge physique et de 24h pour un badge « virtuel » (application mobile). Le badge est délivré gratuitement sur présentation d'un justificatif de domicile sur l'une des 25 communes de Lorient Agglomération.

Pour plus d'informations, Lorient Agglomération invite les habitants à consulter la page dédiée « Déchèterie : accès par badge » sur son site internet [www.lorient-agglo.bzh](http://www.lorient-agglo.bzh) ou, si besoin, à contacter ses services par mail [numerovert@agglo-orient.fr](mailto:numerovert@agglo-orient.fr) ou via le Numéro vert : 0 800 100 601 (appel gratuit).

Contact presse Lorient Agglomération :

Myriam Breton-Robin - 02 90 74 73 68 - 06 01 19 30 08 [mbretonrobin@agglo-orient.fr](mailto:mbretonrobin@agglo-orient.fr)  
<https://www.lorient-agglo.bzh/actualites/espace-presse/>

